

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Haute-Garonne
Canton de Portet-sur-Garonne
Commune de Lagardelle-sur-Lèze (31870)

Extrait du registre des Délibérations du conseil municipal
Séance du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 12 avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Lagardelle-sur-Lèze, légalement convoqué, s'est réuni à salle des fêtes (raisons sanitaires), sous la présidence de Monsieur Floréal MUNOZ, Maire.

Date de la convocation : Le 8 avril 2021

Nombre de Conseillers : 23 – En exercice : 23 – Présents : 22 – Votants : 23

Présents : M. MUNOZ Floréal, M. EXPERT Bernard, Mme JOACHIM Hélène, M. DEJEAN Serge, Mme PAULIGNAN Myriam, M. GIRAUD Jean-Claude, Mme BOY Giselle, Mme SINIGAGLIA Françoise, Mme JOUEN Claudie, M. BACH Didier, M. SERRES Alain, M. HENOT Pierre, M. PINEAU Hervé, Mme SOUM Sylvie, Mme HEBRARD Céline, M. DARCHE Yoann, Mme ESTER Eva, M. COSTES André, Mme WIECZORECK Jacotte, M. PASCUAL Vincent, Mme PUECH Florence, M. MURATORIO Grégory.

PROCURATIONS : M. DUBOS Laurent à Mme HEBRARD Céline.

ABSENT SANS PROCURATION : Aucun.

Mme HEBRARD a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : **Compte administratif budget principal et budget annexe 2020**
DELIBERATION N° 2021-13

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12,

VU la délibération n°2020-39 en date du 30 juillet 2020 approuvant le Budget principal primitif 2020 et la délibération n°2020-40 du même jour approuvant le Budget annexe primitif 2020 ;

VU les délibérations n°2020-46 en date du 29 septembre 2020 et n°2020-56 du 26 novembre 2020 approuvant les décisions modificatives au budget principal ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal et budget annexe lotissement de l'exercice 2020 ;

Il demande ensuite à l'assemblée municipale de désigner un président de séance afin de soumettre au vote le compte administratif 2020 de chacun de ces budgets.

Monsieur Bernard EXPERT est désigné pour présider la séance.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. EXPERT, 1^{er} adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où la présentation comptable effectuée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	108.644,16 €	0	0	190.274,63 €
Opération de l'exercice	1.100.694,99 €	1.025.863,60 €	1.991.813,26 €	2.634.017,65 €
Résultat de clôture	183.475,55 €	0	0	832.479,02 €
Restes à Réaliser	482.282,43 €	285.774,10 €	/	/

ADOPTÉ le Compte Administratif du budget annexe lotissement de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	8.461,09 €	0	0	161.878,55 €
Opération de l'exercice	110.221,00 €	118.682,09 €	228.903,09 €	164.388,00 €
Résultat de clôture	0 €	0	0	97.363,46 €
Restes à Réaliser	0	0	/	/

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Le premier adjoint,

